

CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

À chacun de payer le prix pour ses déchets

Les commerces chapellois ne pourront plus utiliser les sacs blancs pour leur déchets d'entreprise

Les déchets ménagers et les déchets des commerçants, ce n'est pas la même chose. La commune de Chapelle a dû mettre le point sur les « i » pour préciser les règles, face à certains débordements en matière de collectes.

Nous avons déjà évoqué voici quelques jours le projet de la commune de Chapelle-lez-Herlaimont de tester, sur Godarville des gobelets réutilisables pour le carnaval. Les questions environnementales intéressent au plus haut point la cité des Tchats. L'échevine de l'Environnement, Céline Meersman prend cette priorité à cœur.

À fortiori lorsque la gestion des déchets devient problématique. Et c'est notamment le cas en matière de déchets pour les commerçants et les petits indépendants.

Il faut savoir que les déchets ménagers, PMC, cartons et verres sont gérés par la collecte Tibi en porte-à-porte, mais il y a une distinction à faire entre les déchets des particuliers et ceux des indépendants (professions libérales). Ceux-là sont régis par le règlement général de police (Article 138) qui dit que le commerçant a l'obligation de passer par un contrat privé pour la gestion de ses ordures.

INJUSTICE

« Le souci c'est que le commerçant ou l'indépendant doit normalement produire un contrat pour prouver qu'il assure le traitement de ces déchets. Or, nous avons envoyé un courrier il y a 2 mois, chez les commerçants, grandes surfaces ou petits indépendants, notaires, avocats, infirmières, etc. On s'est rendu compte que beaucoup de commerçants n'avaient pas connaissance de cet article. » La conséquence, c'est l'utilisation

par les commerces de sacs blancs réservés aux ménagers. Ce qui induit un déséquilibre dans la participation de tous à la gestion du coût des déchets.

« Il faut payer le juste prix pour la production de déchet que l'on fait. Les ménages supportent ce coût par l'achat des sacs et la taxe. Nous voulons sensibiliser les commerçants au fait que leur manière de faire se répercute sur les ménages uniquement. Ce qui n'est pas juste. »

L'administration chapelloise ne demande pas à ces commerçants



Une réunion aura lieu le 12 mars avec les commerçants pour expliquer les modalités

Céline Meersman, échevine

de payer plus, mais de faire en sorte que leurs déchets soient correctement gérés de sorte que le coût-vérité soit équitable.

DES ALTERNATIVES

« Il y a des alternatives de sacs qui sont organisées. Tibi par exemple organise des collectes pour les privés. Ce sont alors des sacs oranges qui sont ramassés et que le commerçant paie comme les ménages



Les sacs oranges sont réservés aux entreprises et les blancs aux ménages © Solenne François

pour les sacs blancs. »

Le 12 mars prochain, la commune de Chapelle-lez-Herlaimont organise une réunion avec l'association des commerçants, pour expliquer les modalités pratiques de ce système. Beaucoup pensaient qu'en payant la taxe ménage, ils pouvaient mettre leur déchets et dès lors, la commune se retrouvait avec des tas énormes de sacs blancs à ramasser.

« Ils sont un peu perdus sur la manière dont ils doivent procéder. Le rôle de la commune est d'accompagner et le courrier qui a été envoyé, a été mal perçu. Le but n'est pas d'imposer, mais de construire quelque chose de mieux pour que chacun paie le juste prix pour sa production de déchets », insiste l'échevine de l'Environnement.

F. SCHIAVETTO

Des spécificités à gérer

Le référencement, un travail qui va prendre du temps

La difficulté pour l'administration chapelloise, interviendra au niveau du recensement des différents types de contrats. « En fonction des spécificités des métiers, il faudra voir comment gérer au cas par cas. Si on prend le notaire, certains nous ont téléphoné en disant, moi je ne produis pas de déchets à proprement parler, et même si j'en produis je dois les garder soit par un système d'archivage parce que c'est un document qui sont réglementés. Et les autres doivent être détruits. Il y a donc aussi une sorte de contrat qui le lie de par son métier et ses obliga-

tions. » Les infirmières, les médecins, ont une autre façon de faire. « Les prises de sang doivent être emportés dans des conteneurs privés. Tout cela doit être recensé. On veut juste recadrer un peu les choses et que les grosses productions de déchets soient mieux réglementées en sachant que cela n'aura pas un impact significatif en terme de prix. » Evidemment, les gammes de prix divergeront de celles d'un ménage. « Mais c'est normal à mon sens », confie l'échevine de l'Environnement, Céline Meers-

man. « On laissera peut-être aussi la possibilité à certains indépendants de nous attester sur l'honneur qu'ils ne produisent pas de déchets. Notre rôle n'est pas d'aller vérifier dans les structures de chaque commerces ou de petits indépendants si effectivement, il y a des déchets. S'il y a 4 papiers ou deux mouchoirs. » La commune de Chapelle ne souhaite pas passer par un système de taxe pour les commerçants qui serait inéquitable dans le sens où un petit commerçant paierait la même taxe qu'un gros. »

F. SCH.

CARNIÈRES - APRÈS THE VOICE

Un nouveau single pour Amélie Willame

Lors de la saison 4 de The Voice Belgique, Amélie Willame avait atteint la demi-finale du télécrochet de la RTBF remporté cet année-là par Florent Brock. Au sein de l'équipe de Stanislas, elle était parvenue à séduire le public par sa voix. Au cours des deux années qui ont suivi, Amélie qui était de la tournée, a assuré quelques concerts et a même sorti un single, intitulé « Breathing In ». Discrète, la jeune femme s'est énormément impliquée pour le Télévie, pour lequel elle donnait souvent des concerts. Mais, c'est à peu près tout. « J'ai arrêté un peu la musique », avoue la jeune Carniéroise, âgée de 23 ans. Après une rupture difficile à gé-

rer, elle retrouve le goût à la musique. « La musique m'a ressorti de ces phases difficiles. J'ai collaboré notamment avec le DJ belge Evtotia, qui habite Carnières. On a enregistré un titre et on a été signés au Canada (par le label Vine-Beat Record) ». Le titre Make Me Smile a été repris par trois DJ Internationaux). Mais à la fin de l'année 2017, début 2018, Amélie s'est remise à écrire. « J'ai sept chansons enregistrées. Nando Fortunato, qui tournait avec DJ Joss, a fait tous les arrangements dans son studio de Manage. L'ensemble de mes compos ont été enregistrées chez lui. » « La première chanson en 2016 était la composition d'un ami ren-

contré sur The Voice. On avait tout enregistré dans le studio de Bj Scott et ça me correspondait sur le moment. Aujourd'hui, j'ai envie de me rapprocher de la pop et de proposer quelque chose qui bouge plus et qui aura l'opportunité de tourner en radio », confie la jeune auteur-compositeur-interprète.

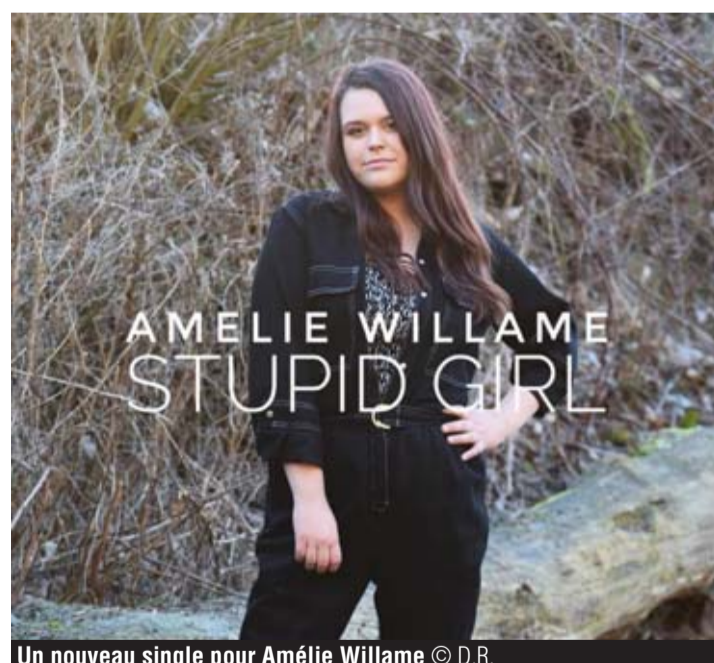
SEPT COMPOS

Et parmi les sept compositions enregistrées, Amélie a épinglé « Stupid Girl sera sur les plateformes dès le 6 mars

Stupid Girl sera sur les plateformes dès le 6 mars

pid Girl » qui sera donc son deuxième single à sortir le 6 mars prochain sur les plateformes de téléchargements.

« J'ai moi-même entrepris les démarches auprès des plateformes de streaming et de distribution. La sortie des six autres titres enregistrés va dépendre de l'accueil réservé à Stupid Girl. J'aurais bien aimé enregistrer un album complet mais s'il doit y avoir une sortie, ce sera un EP de 7 titres. Je n'y ai pas encore véritablement réfléchi. » La vie après The Voice Belgique a été particulièrement difficile.



Un nouveau single pour Amélie Willame © D.R.

Amélie n'a aujourd'hui plus aucun contact avec les coaches ou les autres candidats.

« J'estime que c'est particulièrement compliqué de percer en Belgique. C'est compliqué de base, mais en Belgique encore plus. The Voice a été un tremplin mais ça retombe assez vite et les gens ne sont plus enthousiastes. »

F. SCHIAVETTO

à noter Stupid Girl, sortie le 6 mars sur Deezer, Amazon, Spotify



Lors des répétitions © D.C.

Relancer sa carrière

Elle l'espère

Juste après la période The Voice, et l'engouement qui a suivi, sur les tournées et hormis quelques scènes qu'elle assure encore pour le Télévie, Amélie s'est éloignée des cours d'une école de maquillage et cherché du travail. « Je me suis consacrée à autre chose et j'ai mis la musique entre parenthèse. Puis, j'ai eu quelques problèmes de santé entre temps et ensuite j'ai écrit, enregistré. Le single qui va sortir est enregistré depuis un an. Il fallait que moi je me sente bien de la sortir. Et ce sera sans doute le cas pour les six autres. J'espère en tous cas que cela pourra relancer ma carrière musicale » souligne la fille de l'ancien député permanent Richard Willame. Ce dernier est lui-même musicien, banjoïste et passionné de jazz Nouvelle Orléans. Pour l'heure néanmoins, Amélie ne se berce pas d'illusions. Elle cherche toujours un job et s'en ira prochainement pour effectuer une formation à Disneyland. Le single, que nous avons pu écouter, met en tous cas bien en évidence la voix de l'ancienne demi-finaliste de The Voice Belgique. »

F. SCH.



Après the Voice © D.C.